

AFFAIRE N° 17. - Extension du réseau de distribution des Ecarts - Approba-
tion de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 6 Mars 1973.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement vient de me transmettre un projet d'avenant n° 1 au marché passé avec la S.E.G.E.F.O.M., approuvé le 6 Mars 1973, relatif aux travaux d'extension du réseau de distribution des Ecarts.

Cet avenant a pour objet :

- d'une part d'apporter des modifications dans la masse des travaux prévus au marché initial pour les secteurs de la Montagne et du Bois de Nèfles ;
- d'autre part, l'extension des travaux de distribution en eau potable aux secteurs de Montgaillard et de Vauban.

Les travaux du présent avenant portent le montant du marché initial de 32 833 778 Frs CFA T.T.C. à 53 147 909 Frs CFA T.T.C.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2313-29 du Budget de 1973.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver l'avenant en cause.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Léon, le 19 Octobre 1975
Le Maire
Le Secrétaire Général
M. J. B. B.
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Lesqu